

Agence comptable :

Conseil d'administration du 7 mai 2010

Note de synthèse relative à la société GIGACOMM et extinction de sa dette

Objet : délégation de M. Philippe Mariage, maître de conférences à l'UFR d'IEEA auprès de la société GIGACOM.

Par convention du 19 décembre 2005, M. Philippe Mariage, Gérant de la société GIGACOMM et maître de conférences à l'USTL a été placé en situation de délégation **selon la Loi de programmation pour la recherche.**

La société GIGACOMM , dont le siège social est Bâtiment CIEL, 5 rue Héloïse, Parc scientifique de la haute borne à Villeneuve d'Ascq , devait rembourser à l'USTL une partie des rémunérations de l'intéressé, à raison de 1000 €par mois.

Tout à fait normalement, 3 titres de recettes ont été établis

- 1) n° 06/ 8458 de 8000 €(2006)
- 2) n° 07/ 5001 de 8000 €(2007)
- 3) n° 07/ 7183 de 8000 €(2008)

Au total, M. Mariage bénéficiant d'une nouvelle délégation par avenant du 9 octobre 2007 pour une nouvelle durée de 2 ans, une créance nouvelle de 24 000 €est latente.

Cela dit, la société GIGACOMM n'a jamais pu générer d'excédent d'exploitation permettant de solder les créances de l'université citées ci-dessus.

Le bilan comptable de la société permet de donner acte à son gérant, de cette incapacité.

Dès lors que M. Mariage souhaite mettre fin à l'activité de sa société et en clôturer les comptes, il propose de céder à l'université les droits du logiciel SimuEM et doter ainsi le laboratoire TELICE de moyens numériques d'étude des phénomènes d'interactions entre les objets et les ondes électromagnétiques.

Ce logiciel a été estimé 60 000 €par le cabinet d'expertise LTA. (+ ou – 20%)

Sa cession viendrait donc en compensation de la dette de 24 000 €constituée et 24 000 €latente.